

**DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DGE 2009 ET AU DEPARTEMENT  
AU TITRE DE LA REPARTITION DU MONTANT DES AMENDES DE POLICE :**  
**TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE**

L'an deux mille neuf, le 3 février, à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

**Date de convocation : 30 janvier 2009**

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

**Étaient présents : (16) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;**

**M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoints ;**

**M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Karine PEBRE, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.**

**Étaient absents : (5) M. Joaquim BRUNET, Adjoint (excusé), Mme Isabelle BRUSSET (excusée), M. Thierry BLOUVAC (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Mautouchet).**

**Secrétaire de séance : M. Gérard MARCELLIN.**

**Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services**

**Date d'affichage : 5 février 2009.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les aides de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement sont attribuées par décision du Préfet, puis de Mme le Sous-Préfet après examen des dossiers présentés par les communes. Les catégories d'opérations pouvant être retenues et les taux de subvention sont fixés par une commission composée de représentant des maires et présidents de groupements de communes éligibles à la D.G.E.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réflexion a été menée lors des différentes commissions sécurité/voirie afin de sécuriser les axes principaux de la commune de CAROMB.

Pour l'année 2009, un programme a été établi fixant les priorités suivantes :

Désignation	Montant € HT
Réalisation de chicanes urbaines sur la RD 13 en entrée d'agglomération Route de Carpentras	30 000,00
Réalisation d'une petite chicane urbaine sur la RD 13 entre le panneau d'entrée de ville et le rond point de la Cave	10 000,00
Feu tricolore sur l'axe de la RD 13 dans l'allée des Pins	7 800,00
Sécurisation du carrefour entre la RD 13 et la RD 55 en centre village au niveau de l'église avec installation de feux tricolores	13 600,00
Réalisation d'un aménagement visant à réduire la vitesse des véhicules en agglomération sur la RD 974 Route de Mazan	10 000,00
Modification du carrefour de la Baisse et de la RD 55 Route de Modène	1 500,00
Sécurisation de l'ancien chemin de Carpentras avec création de marquage au sol alterné avec places de parking	6 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>78 900,00</b>

Le montant estimatif des travaux s'élève à **78 900,00 € HT**

Monsieur Pierre VALLET propose de solliciter auprès de Madame le Sous-Préfet une aide financière à la réalisation de ces travaux dans le cadre du programme DGE 2009, de solliciter le Conseil Général au titre des amendes de police et d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Etat</b> <i>DGE</i>	35 %	27 615,00	€ H.T
<b>Conseil Général</b> <i>Au titre de la répartition du montant des amendes de police</i>	25 %	20 000,00	€ HT
<b>Commune</b>	40 %	31 285,00	€ HT

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Entendu l'exposé de Monsieur Pierre le Maire et après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE :**

**D'APPROUVER les projets de travaux de sécurisation ci-dessus**

**DE SOLLICITER auprès de Madame le Sous-Préfet, une aide financière nécessaire à la réalisation de ces travaux,**

**DE SOLLICITER auprès du Conseil Général une aide financière nécessaire à la réalisation de ces travaux,**

**D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :**

**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 78 900,00 € H.T**

<b>Etat</b> <i>DGE</i>	35 %	27 615,00	€ H.T
<b>Conseil Général</b> <i>Au titre de la répartition du montant des amendes de police</i>	25 %	20 000,00	€ HT
<b>Commune</b>	40 %	31 285,00	€ HT

#### **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

*Au registre sont les signatures.*

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.*

Le Maire,  
Léopold MEYNAUD